

**Compte rendu de la Session de Printemps**  
**15-18 juin 2009**  
**Section 34 : Langues, langage, discours.**

(Rédigé par Isabelle Bril, secrétaire de la section et Christian Hudelot, président de la section)

**I. Intervention de M. Bruno LAURIOUX** (Directeur de l'INSHS)

**II. Travaux de la section 34**

- 1. Appréciation sur les Structures Opérationnelles de Recherche (S.O.R.)**
- 2. Evaluation des demandes de subvention aux Colloques**
- 3. Reconstitution de carrière**
- 4. Renouvellement de mise à disposition**
- 5. Changement de section**
- 6. Evaluation biennale ou quadriennale de chercheurs**
- 7. Audition d'une candidate au concours handicap**
- 8. Examen de 1<sup>ère</sup> demande d'Eméritat**
- 9. Examen de renouvellement d'Eméritat**
- 10. Motions de la section 34**

Présents : Anne ABEILLÉ, Gabriel BERGOUNIOUX, Colette BERNARD, Claire BEYSSADE, Isabelle BRIL, Eva BUCHI, Michel CHAROLLES, Francis CORBLIN, Elsa GOMEZ-IMBERT, Bénédicte GUILLAUME, Christian HUDELLOT, Sylvie MELLET, Christine MEUNIER, Lorenza MONDADA, Danièle MONSEUR, Noël NGUYEN, Thierry OLIVE, Martine VANHOVE, Gérard WALTER, Chantal WIONNET.

Assistant : Eddy MOULTSON.

**I. Intervention de M. Bruno LAURIOUX**  
(Directeur de l'INSHS)

M. Laurieux précise le mode de fonctionnement du CoNRS (Comité National du CNRS), et rappelle, qu'en dépit du décret supprimant l'évaluation des équipes, le CoNRS garde un rôle dans l'examen des unités et donne un avis de pertinence sur la stratégie et la prospective des unités soumises à évaluation.

L'AERES évalue les unités de recherches existantes et la stratégie scientifique des établissements. Le CNRS garde sa pleine autonomie pour définir les stratégies scientifiques, l'avis de pertinence du CNRS est donc tout à fait essentiel ; il s'agit toutefois d'un simple avis, et non d'un classement, afin d'éviter les interférences avec l'AERES.

Trois points principaux sont ensuite évoqués: (i) la réforme générale du CNRS, (ii) l'organisation de l'Institut des Sciences Humaines, (iii) la session de printemps.

**1. Réforme générale du CNRS**

Le CNRS est à la fois Agence de moyens et Opérateur de recherche. Le CNRS a un rôle d'Agence de moyen en interne, qui lui permet, en particulier, de gérer l'interdisciplinarité entre les Instituts (entre l'IN2P3 et les SHS par exemple). Le CNRS dispose de dotations pour

les équipes interdisciplinaires, des laboratoires peuvent ainsi être financés par plusieurs Instituts.

Le CNRS reste opérateur scientifique des unités qu'il gère, il assure le pilotage scientifique des unités qui ne sont pas directement sous sa direction, telles les UMR qui font partie du réseau de copilotage scientifique et de gestion administrative; trois quarts des unités sont ainsi cogérées.

Certaines unités sont directement et entièrement gérées par l'EHESS, enfin certaines unités, parmi lesquelles les EAC, sont entièrement gérées par des universités.

Certaines équipes universitaires existantes, non encore incluses dans le réseau, peuvent être prises en compte et se verront alors affecter des moyens. On prévoit des conventions Universités-CNRS pour ces EAC montantes (la notion d'EAC descendante disparaît). Peu d'unités sont concernées.

## **2. Organisation de l'Institut des Sciences Humaines**

- Les laboratoires peuvent avoir un rattachement principal ou secondaire aux Instituts: deux rattachements sont possibles sur demande du laboratoire (par ex. ISHS, ISB). En cas d'interdisciplinarité, des financements croisés sont possibles.

- Les **chaires**: 5 à 10 postes sont prévus pour les SHS, en fonction du profil interdisciplinaire ou international. Ces chaires seront financées directement par le Ministère, ce qui permettra au CNRS de récupérer des fonds et de financer 100 postes supplémentaires (dont 30 pour des ITA). Ces postes seront attribués en fonction des listes complémentaires établies lors des concours; il sera procédé à des interclassements (toutes sections confondues), avec un arbitrage en comité de direction.

### **- Programmation et prospective**

Le projet scientifique de l'ISHS est en ligne. L'ISHS coordonnera les SHS du CNRS et les relations avec les universités.

Le contrat quadriennal gère les relations entre l'Etat, les Universités et le CNRS (par le biais des UMR ou d'établissements spécifiques).

La prospective est établie par la Direction du CNRS et le Comité national (CoNRS). Des propositions ont été faites au Conseil Scientifique du Département (CSD) pour former des groupes de travail ouverts, associant CoNRS, CNU et des sociétés savantes pour établir la prospective. Ils seront mis en place à l'automne 2009.

- Le CoNRS a un rôle de repérage et de consultation pour l'établissement de la prospective. Il émet un avis de pertinence sur l'adéquation des Unités de Recherche à la section 34 et à la prospective. Il définit le périmètre des sections, il émet des avis sur l'articulation entre prospective et recrutements, en particulier le recrutement d'ITA, notamment les métiers de secrétaire d'édition SHS (à l'heure actuelle, 150 personnes travaillent pour des revues). Le CoNRS contribue à la défense de la discipline, il fait des recommandations pour préserver ou développer des domaines ou créer des thématiques (il ne s'agit toutefois pas de créer des UMR). Les éventuels fléchages et coloriages de poste font partie de la prospective. Le CoNRS joue aussi un rôle important pour le profil des chaires. Il conviendra d'établir des courbes démographiques des personnels.

### **Diverses questions** suivent cet exposé :

- En cas de cogestion des équipes, les **multi-tutelles** doivent-elles être prises en compte lors des avis de pertinence ?
  - o B. Laurieux précise qu'il faut justifier la pertinence des multi-tutelles et favoriser le partenariat plus que les tutelles pour les pilotages scientifiques.

- A une question portant sur les **recrutements**, B. Laurieux précise qu'il est important d'établir des listes complémentaires en favorisant les profils interdisciplinaires et internationaux, qui sont les plus à même d'être défendus lors des interclassements toutes disciplines confondues.
- Sur la question des postes **DR externes**, il rappelle qu'un poste de DR externe coûte l'équivalent d'un poste de CR plus une promotion DR. Il vaut mieux négocier l'ajout de postes de CR2 et de CR1.
- Il serait souhaitable de rééquilibrer le nombre de postes par rapport à la pression des candidats, de favoriser la promotion interne et le passage de CR à DR, qui est un objectif majeur.
- Diverses autres questions sont évoquées:
  - o le déclassement des DR2 universitaires (quand l'équilibre des domaines est en cause).
  - o le centre de ressources « Adonis », l'ouverture du centre Condorcet à Aubervilliers à l'horizon 2014-2015 (qui hébergera l'EHESS et Paris 8) et l'articulation à Tolbiac 2.
  - o L'avenir de psychologie est également évoqué: relèvera-t-il de l'INSB, de l'INSHS ou de l'INSERM ?

## II. TRAVAUX de la section 34

François Jacquesson, Chargé de mission auprès de la Direction, fait un bref exposé devant la section 34. Il annonce la création prochaine d'un site web de la section 34 comportant une liste des laboratoires relevant de la section, qui figurera bientôt sur le site de l'INSHS. La section 34 regroupe 29 UMR et 200 Chercheurs CNRS.

### 1. Appréciation sur les Structures Opérationnelles de Recherche (S.O.R.)

- La section a examiné et émis un avis de pertinence sur dix dossiers d'évaluation d'Unités de Recherche.
- Trois dossiers de changement de direction d'unité ont été examinés.

### 2. Evaluation des demandes de subvention aux Colloques

Sept colloques sont examinés. Une demande de subvention n'a pas été prise en considération. Six demandes ont été prises en considération et classées. Le vote a été validé par 17 oui et 1 abstention.

1 <sup>er</sup> ex. aequo	« IDP 09, 3 <sup>ème</sup> conférence internationale sur les interfaces entre discours & prosodie »	Delais-Roussarie	UMR 7110
	« De la grammaire à l'inconscient : dans les traces de Damourette et Pichon »	Arrivé	UMR 7114
3 <sup>ème</sup>	« Chronos 9 : temps, aspect et modalité »	Caudal	UMR 7110
4 <sup>ème</sup>	« JPC3, 3 <sup>ème</sup> journées de phonétique clinique »	Ghio	UMR 6057
5 <sup>ème</sup> ex. aequo	« CSSP 09, Colloque de syntaxe et sémantique à Paris »	Mari	UMR 8129
	« Histoire et reconstruction de l'accent japonais »	Antonov	UMR 8563

[Ne sont pas pris en considération les dossiers incomplets et/ou qui ne répondent pas aux critères de sélection adoptés par la section (thématique du colloque, présence d'un comité scientifique de programme, d'un comité d'organisation, appel ouvert aux communications, modes de sélection des communications, site web.)]

### 3. Reconstitution de carrière

La section a examiné et a procédé à quatre demandes de reconstitution de carrière.  
Un des dossiers est jugé relever plutôt de la section 35.

#### **4. Renouvellement de mise à disposition**

Un dossier de renouvellement de mise à disposition a été examiné et accordé.

#### **5. Changement de section**

Trois demandes de changement de section sont examinées avec des avis favorables.

#### **6. Evaluation biennale ou quadriennale de chercheurs**

Quatre-vingt-huit dossiers d'évaluation biennale ou quadriennale de chercheurs ont été examinés.

La section a donné 77 avis favorables, 7 avis différés, 1 avis réservé.

#### **7. Audition d'une candidate au concours handicap**

#### **8. Examen de 1<sup>ère</sup> demande d'Eméritat**

1 <sup>er</sup>	PEYRAUBE	Alain	DRCE2	UMR 8563
2 <sup>ème</sup>	GUENTCHEVA	Zlatka	DR1	UMR 7107
3 <sup>ème</sup>	DUEZ	Danielle	DR2	UMR 6057

Le classement est voté à l'unanimité.

#### **9. Examen de renouvellement d'Eméritat**

CARRE	René	DRCE	UMR 5596
-------	------	------	----------

Avis favorable.

### **MOTIONS**

#### **1) Motion sur les chaires Mixtes CNRS – Enseignement supérieur**

La Section 34, *Langues, langage, discours* s'était inquiétée, lors de la session d'automne, de la précipitation et de l'opacité qui avaient accompagné la mise en place des chaires.

Elle demande que cette mise en place soit suspendue et remplacée par l'affectation de ces postes au concours 2009.

Elle renouvelle par ailleurs sa demande de création d'un contingent important de délégations longues permettant à des enseignants-chercheurs d'effectuer leurs recherches dans les unités associées au CNRS, après examen de leurs dossiers par les sections concernées du Comité National de la Recherche Scientifique.

Si, contrairement à ce qui est présentement annoncé sur les sites officiels, des chaires relevant de la section 07 du CNU devaient être créées, les membres de la section 34 refuseraient de siéger dans des Commissions ad hoc.

Motion adoptée le 26 mars 2009  
M Christian HUDELOT  
Président de la section

Destinataires :

Catherine BRECHIGNAC, Présidente du CNRS  
Arnold MIGUS, Directeur général du CNRS  
Valérie PECRESSE, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

## **2) Motion de la section 34**

À l'intention de M. Bruno Laurioux, Directeur de l'Institut INSHS

Dans cette période de transition de l'organisation de nos disciplines entre Départements Scientifiques et Instituts, la Section 34 souhaite conduire son activité dans l'intérêt des disciplines qu'elle représente et dans celui de la science en général.

Elle doit néanmoins constater qu'un certain nombre de décisions continuent de se prendre sans qu'elle soit consultée ou vont même à l'encontre des avis qu'elle a explicitement rendus.

Citons

- Une proposition de distinction proposée à la demande de la Direction, mais finalement ignorée, et remplacée par la décision rendue publique de distinguer un autre candidat, en laissant entendre que c'est sur proposition de la section, alors même qu'aucun de ses membres n'en avait été tenu informé.
- Le maintien de la mise en place de chaires en dépit de la demande de les voir suspendues cette année (motion de la section du 03/12/2008).
- La mise en place d'un éventuel LRC regroupant trois laboratoires examinés lors de la session de printemps, sans demander l'avis et, moins encore, sans donner véritablement à la Section la possibilité d'évaluer la pertinence d'un tel projet qui apparaîtrait pourtant, si le projet était mis en œuvre, comme une des restructurations majeures du paysage des Sciences du langage en région parisienne.

La section 34, en accord avec la déclaration préliminaire à la Réunion plénière du Comité National de la Recherche Scientifique du 10 juin 2009, rappelle « qu'il ne saurait y avoir de bonne réforme du système de recherche sans la participation active et l'adhésion des personnels », souhaite que les difficultés et différends évoqués ne se renouvellent pas et qu'une collaboration fructueuse puisse s'instaurer à tous les échelons, entre la Direction de l'Institut INSHS et la Section « Langues, Langage, Discours » du CNRS.

Un tel climat de confiance est un préalable indispensable pour que la Section poursuive ses travaux, à commencer par la prospective qui doit se mettre en place d'ici l'automne.

Motion adoptée le 17 juin 2009  
M Christian HUDELOT  
Président de la section

Destinataires :

Catherine BRECHIGNAC, Présidente du CNRS  
Arnold MIGUS, Directeur général du CNRS  
Valérie PECRESSE, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche